

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A060-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2015_A060

OBJET : Ressources - Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparade, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(e)nt Présents : ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MÉÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS MASINI Maryse – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_13

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015

Décision du conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

1- Ouverture d'Autorisations de Programme

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM1 - 2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Aide au monde économique							
Projet R&D collaboratifs FUI	DI384AP7	500 000	0	100 000	200 000	150 000	50 000
Bâtiment							
CFA Relocalisation et reconstruction	DI4161AP	25 520 000	100 000	1 000 000	7 400 000	15 000 000	2 020 000
Piscine Guy Drut BBA mise en conformité hydraulique	DI4606A2	1 200 000	60 000	1 140 000			

La **direction des interventions économiques** sollicite l'ouverture d'une Autorisation de Programme pour son opération « Pôles de compétitivité – Co-financement de projets de R&D collaboratifs FUI » pour un montant de 500 000 €.

Compte-tenu du contexte difficile pour la filière microélectronique sur le territoire, la CPA a accordé en 2014 des subventions relativement importantes pour certains projets stratégiques relevant de ce secteur. De ce fait, l'AP en cours va être terminée très prochainement. Or, à l'occasion du 19ème appel à projet du Fonds Unique Interministériel, plusieurs projets intéressants associent des entreprises du territoire. Sans pourtant répondre à toutes les sollicitations, la CPA serait amenée à prendre des délibérations pour ces projets vers la fin du premier semestre. Avec les délais liés à la signature des conventions, le versement des acomptes pourrait intervenir début 2016.

La **direction des bâtiments** sollicite l'ouverture de deux Autorisations de Programme, à savoir :

- **CFA relocalisation et reconstruction** : une autorisation de programme d'un montant de 25 520 000 € doit être ouverte afin d'assurer le financement de cette opération située aux Milles – Plan d'Aillane.

Le centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix a considérablement évolué depuis sa création en 1979 ; il convient aujourd'hui de le remettre à niveau et de poursuivre son développement en faveur des apprentis et des entreprises du territoire.

Le programme proposé intègre les besoins en surfaces et en équipements correspondant aux normes et aux directives programmatiques actuelles des enseignements.

- **Piscine Guy Drut Bouc-Bel-Air, mise en conformité hydraulique** : l'opération est programmée sur 2 ans, la création d'une AP de 1,2M€ s'impose et se confère à la validation du programme présentée au Bureau communautaire du 23 avril 2015.

2 – Révision d'Autorisations de Programme

Il convient aujourd'hui de procéder aux révisions d'autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM0 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM1 - 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
Bâtiments									
Construction bâtiment collecte - Pertuis	DI467AP	2 040 000	360 000	2 400 000	132 767	2 217 233	50 000		0
Médiathèque Intercommunale de Pertuis	DI430AP	9 203 262	1 296 739	10 500 000	3 327 334	3 710 000	3 000 000	462 666	

- Construction bâtiment de collecte – Pertuis : au vu du résultat de l'appel d'offre et des révisions des prix, l'AP ouverte en 2012 doit être augmentée de + 360 000 €.

- Médiathèque Intercommunale de Pertuis : l'Autorisation de Programme n'a pas été révisée depuis 2008. Or, lors de la validation de l'Avant Projet Définitif en 2012 il est apparu nécessaire de réviser l'AP et de l'augmenter de 1,3 M€ (avance forfaitaire : 350 000 € - APD/AO : 225 000 € - révisions des prix et aléas : 425 000 € - travaux supplémentaires : 300 000 €).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2015_A007 du Conseil communautaire du 19 février 2015 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 1^{er} avril 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** l'ouverture des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM1 - 2015	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Aide au monde économique							
Projet R&D collaboratifs FUI	DI384AP7	500 000	0	100 000	200 000	150 000	50 000
Bâtiment							
CFA Relocalisation et reconstruction	DI4161AP	25 520 000	100 000	1 000 000	7 400 000	15 000 000	2 020 000
Piscine Guy Drut BBA mise en conformité hydraulique	DI4606A2	1 200 000	60 000	1 140 000			

➤ **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM0 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM1 - 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Reste à financer
Bâtiments									
Construction bâtiment collecte - Pertuis	DI467AP	2 040 000	360 000	2 400 000	132 767	2 217 233	50 000		0
Médiathèque Intercommunale de Pertuis	DI430AP	9 203 262	1 296 739	10 500 000	3 327 334	3 710 000	3 000 000	462 666	

OBJET : Ressources - Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	1
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

MALLIÉ Richard

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

29 MAI 2015